



**EB-2014-0247**

## **AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE**

**Hydro One Networks inc.**

**Requête en vue d'obtenir une exemption à caractère permanent de l'article 7.5.2  
du code des réseaux de distribution**

### **Le requérant**

Le 30 mai 2014, Hydro One Networks inc. (« Hydro One ») a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») pour obtenir une exemption à caractère permanent de l'article 7.5.2 du code régissant les réseaux de distribution de la CEO (le « Code », en anglais uniquement), conformément à l'article 7.5.1 du Code.

L'article 7.5.1 du Code établit les obligations des distributeurs d'électricité concernant les rendez-vous manqués et reportés avec les consommateurs. L'article 7.5.2 du Code requiert le respect de ces obligations à hauteur de 100 % du temps, toute l'année. Dans sa requête, Hydro One demande une exemption permanente de ladite obligation et propose de respecter cette obligation à hauteur de 90 % du temps, toute l'année.

La requête est déposée comme preuve au dossier qu'Hydro One avait déposé préalablement auprès de la CEO, concernant ses tarifs de distribution (dossier n°EB-2013-0416). La CEO procédera à l'audience de cette requête en même temps que la requête concernant les tarifs de distribution d'Hydro One. La Commission tiendra une audience orale sur la requête relative aux tarifs de distribution.

### **Comment consulter un exemplaire de la requête**

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page des consommateurs du site Web de la CEO et entrez le numéro de dossier [EB-2014-0247] dans la zone « Trouver une requête ». Un exemplaire de la requête peut également être consulté aux bureaux de la CEO, ainsi qu'aux bureaux du requérant à l'adresse suivante : [www.HydroOne.com](http://www.HydroOne.com). Un exemplaire de la requête peut également être demandé auprès d'Hydro One par téléphone au 1-888-664-9376.

## **Commentaires**

Si vous souhaitez faire part de votre opinion sur la requête, vous devez envoyer une lettre de commentaires par écrit à la CEO au plus tard **le 7 septembre 2014**. Un exemplaire complet de votre lettre de commentaires, comprenant votre nom, vos coordonnées et le contenu de votre lettre, sera transmis au requérant ainsi qu'au jury de la CEO qui doit statuer sur la requête. Toutes les lettres de commentaires seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la CEO et sur son site Web. Avant de verser les lettres de commentaires au dossier public, la CEO retire toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. celles qui ne sont pas reliées à une entreprise) contenues dans les lettres (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel de la personne). Toutefois, le nom du rédacteur des lettres de commentaires et leur contenu seront versés au dossier public.

## **Comment déposer une lettre de commentaires auprès de la CEO**

Vous devez citer dans votre lettre le numéro **EB-2014-0247** et indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse électronique. Vous devez faire parvenir deux exemplaires papier de votre lettre de commentaires et, dans la mesure du possible, un exemplaire électronique au format Word et au format PDF (permettant la recherche), à la CEO, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les lettres doivent être adressées au secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent lui parvenir au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

## **IMPORTANT**

**SI, CONFORMÉMENT AU PRÉSENT AVIS, VOUS NE DÉPOSEZ AUCUNE LETTRE DE COMMENTAIRES, LA CEO PROCÉDERA SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PLUS D'AVIS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE AFFAIRE.**

## **Adresses**

### **Commission de l'énergie de l'Ontario :**

Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. 2319  
27<sup>e</sup> étage  
2300, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M4P 1E4  
À l'attention de : Secrétaire de la Commission  
Dépôts :  
[www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/](http://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/)  
Courriel : [boardsec@ontarioenergyboard.ca](mailto:boardsec@ontarioenergyboard.ca)  
Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)  
Télec. : 416-440-7656

### **Demandeur :**

Hydro One Networks inc.  
7<sup>e</sup> étage, Tour Sud  
483 rue Bay  
Toronto (Ontario) M5G 2P5  
À l'attention de : Erin Henderson  
Courriel : [regulatory@HydroOne.com](mailto:regulatory@HydroOne.com)  
Tél. : 416 345-4479  
1-888-664-9376 (sans frais)  
Télec. : 416 345-5866

**FAIT** à Toronto, le 7 août 2014

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original signé par*

Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission